## **TEXTILE OUVRIERS (CP 120)**

## Fin décembre, vous recevez

€ 145,00

prime syndicale 2022



€ 3,62

## allocation sociale supplémentaire

(pendant un maximum de 80 jours de chômage pour <u>raisons économiques</u> pendant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022)

L'employeur doit également payer € 3,00 par jour de chômage temporaire pour <u>raisons économiques</u> au travailleur.

L'attestation est envoyée à votre domicile dans le courant du mois de septembre. Remettez aussi rapidement que possible votre attestation à la section FGTB ou à votre délégué FGTB dans votre entreprise. A condition que votre attestation nous arrive à temps, votre prime vous sera payée fin décembre par le Fonds social et de garantie de l'industrie textile.

Plus d'infos: www.accg.be.

